

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE3008

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« favorisant »

insérer les mots :

« l'installation et la transmission pour au moins assurer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transition agréocologique indispensable pour atteindre la souveraineté alimentaire nécessite d'aller au-delà du simple renouvellement des générations d'agriculteurs qui équivaut à une installation pour un départ. Aussi, cet amendement propose de préciser que le renouvellement des générations est l'objectif minimal de la politique la politique d'installation et de transmission, et que celle-ci doit viser l'augmentation du nombre d'agriculteurs.